

Projet de reconnaissance d'utilité publique et de révision des statuts de la SHVR

Le Comité de la Société d'histoire du Valais romand, réuni en séance le 20 août 2019 à Martigny, a pris connaissance avec grand intérêt du PV de la séance du 31 juillet 2019 du Groupe de réflexion, créé lors de l'Assemblée générale de Conthey et constitué de membres de la SHVR, soit Philippe Bender, Magali Bonard (Reichenbach), Véronique Coppey, Léonard Gianadda, Marcelle Monnet Terrettaz, Christine Savioz et Jean Zermatten.

Le Comité a également pris connaissance du projet de nouveaux statuts élaboré par Jean Zermatten et enrichi par les propositions des membres du Groupe de réflexion et des membres du Comité. En compagnie de son auteur, il a discuté, point par point, les différents changements et propositions ; il a trouvé l'ensemble très bien conçu et en a remercié son auteur.

Comme les statuts doivent être approuvés par les autorités compétentes qui accordent la reconnaissance d'utilité publique et l'exonération fiscale, le Comité a décidé de leur soumettre, pour préavis, le projet de nouveaux statuts, de manière à pouvoir le présenter à une Assemblée générale, pour discussion et approbation.

Etant donné les délais à prévoir pour la réception du préavis et le fait qu'il est nécessaire de présenter aux membres de la SHVR l'ensemble du projet de nouveaux statuts avant de les discuter en Assemblée générale, le Comité prévoit le **programme provisoire suivant** :

A. Assemblée générale de Grimentz, le 28 septembre 2019

1. Une orientation sur le projet de reconnaissance d'utilité publique et révision des statuts de la SHVR sera présentée sous la forme d'un « Message » par Jean Zermatten ;

B. Assemblée générale extraordinaire à convoquer

1. Une Assemblée générale extraordinaire se prononcera sur la révision des statuts préavisée par le Comité ;
2. Le dossier complet de la révision, avec la comparaison entre les anciens et les nouveaux statuts, sera porté préalablement à la connaissance des membres de la SHVR au moyen du site internet (www.shvr.ch) ou, sur demande, envoyé par courriel ou courrier postal.
3. Cette Assemblée générale extraordinaire pourrait être fixée au samedi 7 décembre 2019 à 15 h. à la Fondation Pierre Gianadda (Salle Szafran), avant le vernissage des *Annales valaisannes* 2019 qui aura lieu dans l'espace principal de la Fondation à 17 h.
4. Le dossier de reconnaissance d'utilité publique et d'exonération fiscale sera ensuite déposé dans les meilleurs délais par le Comité auprès des instances compétentes.

C. Assemblée générale de printemps (non encore fixée)

Les décisions éventuelles qui découleront de la mise en vigueur des statuts révisés seront mises à l'ordre du jour de l'Assemblée ordinaire de printemps 2020.

Martigny, le 28 août 2019

La Secrétaire

Sophia Cantinotti

Le Président

Jean-Henry Papilloud

Message de Jean Zermatten et du Groupe de réflexion pour accompagner le projet de reconnaissance d'utilité publique et de révision des statuts de la SHVR

1. Contexte

La SHVR est une très ancienne Société, fondée à Monthey le 10 octobre 1915, sous la forme d'une association. Ses objectifs n'ont guère changé, mais ses statuts ont subi des adaptations (Saint-Pierre-de-Clages, le 27 avril 1924, Bagnes, le 26 septembre 1982 et Evian, le 5 juin 2010).

Actuellement, ces statuts ne permettent pas une bonne gouvernance et devraient être modifiés de manière complète, car, pour être en adéquation avec la société actuelle et avec les activités de la SHVR, un simple toilettage n'est pas suffisant. Cette réforme est aussi dictée par la volonté de la SHVR de devenir une association reconnue d'utilité publique, ce qui lui donnerait une meilleure assise et permettrait de défiscaliser les dons et cotisations, et lui ouvrirait aussi la possibilité de procéder à des recherches de fonds plus systématiques et mieux ciblées que jusqu'à présent.

L'Assemblée générale de Conthey, le 22 juin 2019, a désigné un groupe de "sages" pour accompagner le dossier de reconnaissance d'utilité publique. Ce Groupe de réflexion est composé de membres de la SHVR, soit Philippe Bender, Magali Bonard (Reichenbach), Véronique Coppey, Léonard Gianadda, Marcelle Monnet Terrettaz, Christine Savioz et Jean Zermatten.

Réuni à Martigny le 31 juillet, le Groupe de réflexion a très clairement exprimé son soutien à la SHVR et souligné la nécessité sans équivoque de réviser les statuts, pour atteindre les objectifs suivants de :

- mettre ses statuts en conformité avec les normes légales en vigueur ;
- favoriser une gouvernance plus transparente ;
- permettre la démarche de reconnaissance d'utilité publique ;
- pérenniser l'association.

Du point de vue des étapes temporelles, la demande d'utilité publique ne peut pas être déposée si les statuts n'ont pas été préalablement révisés en ce qui concerne des dispositions obligatoires.

2. La SHVR

Même si ses statuts sont obsolètes, la Société d'histoire du Valais romand peut se targuer d'un certain nombre de qualités que personne ne lui conteste :

- fondée en 1915, elle a su traverser le siècle et s'adapter suivant les circonstances aux exigences de tel ou tel moment. Cette faculté d'adaptation lui a permis de répondre aux enjeux culturels de la société valaisanne;
- elle compte à ce jour environ 900 membres et touche un très large public, et non seulement des spécialistes en histoire. Ceci constitue un avantage indéniable et une force de soutien importante ; il n'y a pas d'équivalent dans le domaine culturel et le poids "politique" de cette société doit être souligné ;
- la richesse des publications de la SHVR est exceptionnelle. L'intérêt des *Annales valaisannes* en particulier est souligné et ne semble pas avoir non plus d'équivalent dans les autres cantons. Ceci est un atout majeur de la SHVR ;
- les conférences, colloques, rencontres, sont un autre pilier de la réussite et de la notoriété de la SHVR. L'affluence à ces manifestations démontre la satisfaction des membres et leur intérêt pour l'histoire du Valais quels que soient les thèmes abordés.

Dès lors, dans la démarche qui va être menée pour mieux asseoir encore la SHVR et lui donner la gouvernance qu'elle mérite, il est important que les buts de la SHVR traduisent, dans les documents officiels et dans les statuts en particulier, l'esprit de la Société, qu'ils soient clairement définis et affirmés et qu'ils contribuent à préserver les acquis. En particulier, s'il ne faut pas chercher à étendre à tout prix le nombre des membres, il convient de poursuivre le recrutement pour assurer le renouvellement et le rajeunissement des effectifs et conserver le soutien populaire pour les activités.

3. La révision des statuts

La réflexion qui préside à la révision des statuts se base sur la volonté de :

- moderniser le texte et l'adapter aux exigences juridiques en vigueur ;
- répondre aux exigences minimales de la reconnaissance d'utilité publique en introduisant quelques phrases et éléments obligatoires ;
- garder ces statuts aussi simples et lisibles que possible ;
- ne pas proposer une structure compliquée, mais privilégier une organisation souple et flexible ;
- ne pas faire de révolution ;
- rester surtout fidèle à l'esprit de la SHVR.

A noter également que le texte proposé doit utiliser le langage épïcène.

Dès lors, le projet qui sera soumis aux membres de la SHVR devrait pouvoir être discuté et adopté lors d'une Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire à organiser par le Comité de la SHVR.

Sion, le 18 août 2019

Jean Zermatten

Vu et approuvé par les membres du Groupe de réflexion :

Philippe Bender

Magali Bonard (Reichenbach)

Véronique Coppey

Léonard Gianadda

Marcelle Monnet Terrettaz

Christine Savioz